



Déclaration Liminaire CSA 18 mars 2026

Madame la présidente,

Nous n'avons de cesse, depuis l'arrivée en poste de l'actuel Garde des Sceaux, de dénoncer les attaques dont font l'objet les missions d'insertion et de probation. Si ces dernières étaient jusqu'alors dirigées à l'encontre de nos missions, ce sont maintenant des collègues qui sont mis en cause dans l'exercice de leurs fonctions. Deux d'entre eux ont été récemment placés en garde à vue, sans qu'aucune infraction (et fort heureusement) ne leur soit finalement reproché.

La CGT IP fait partie de l'intersyndicale qui a appelé au rassemblement le 17 mars pour soutenir nos deux collègues, défendre notre identité et nos pratiques professionnelles et demander des garanties à notre ministre de tutelle.

Madame la Présidente, vous avez décidé de porter à l'ordre du jour un point de situation suite à ces attaques : nous attendons de votre part, non seulement soutien et protection, mais aussi une défense sans réserve des actes de notre quotidien professionnel.

Lors de ce CSA, est également soumis au vote des organisations syndicales un projet de note relatif à la validation des rapports au sein du SPIP du VAL DE MARNE. Celle-ci porte atteinte à la philosophie de la note DAP du 15 septembre 2020, laquelle reconnaissait le principe de la non validation systématiques des rapports. Malgré l'expertise et l'autonomie dans l'évaluation et les prises en charge des CPIP que vous soulignez dans votre note, elle apparaît en réalité bien plus restrictive que la note DAP.

En amont de ce CSA, un mail de la Direction a été transmis en milieu ouvert s'agissant de la question de la prise en charge des personnes suivies étrangères ayant une obligation de quitter le territoire français (OQTF) ou une interdiction du territoire français (IDTF ou ITF). Il y est indiqué que, concernant « *les permissions de sortir et les élargissements horaires pour les personnes sous écrou qui ne rentrent pas dans le champ de compétence de la délégation du DFSPIP, le SPIP doit systématiquement émettre des avis défavorables.* »

On ne peut donc que s'interroger sur l'objectif réel de votre projet de note, d'autant que le mail susvisé y fait référence.

La CGT SPIP 94 s'oppose et s'opposera toujours à tout traitement discriminatoire quel qu'il soit.

Par ailleurs, depuis plusieurs mois, la CGT SPIP 94 demande qu'un travail de fond soit effectué sur la fiabilisation des effectifs et sur l'équilibre des charges de travail. Si la note de gestion administrative des dossiers que vous nous présentez ce jour entend selon vous répondre à cette demande légitime, la CGT SPIP 94 s'interroge quant à elle sur son efficience et sur sa plus-value. Nous n'y voyons en effet qu'un alourdissement des procédures pour un résultat incertain.

Enfin, même si l'organisation du milieu fermé ne peut faire à ce jour l'objet d'un projet de note concrétisé, l'accroissement des difficultés RH, de la charge de travail et la dégradation de l'ambiance de travail, en font néanmoins un point qui devra retenir toute votre attention.

Dans tous les cas, elle retiendra la nôtre !

En notre qualité de représentant·es du personnel et dans ce contexte politique préoccupant, nous vous demandons, Madame la Présidente, de rester à l'écoute de vos agents et de défendre leurs missions et leurs conditions de travail.

Les représentant·es du personnel CGT SPIP 94

Créteil, le 18.03.2026